



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement d'emprunt numéro 2014 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2019) et autorisant un emprunt d'un million deux cent soixante-quinze mille dollars (1 275 000 \$) nécessaire à cette fin.

Le règlement numéro 2014 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 mai 2019 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 mai 2019 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce ____^e jour du mois de mai de l'an deux mille dix-neuf.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca